

Association Romande Contre la Drogue

Lausanne, le 26 avril 2012

Communiqué de presse

Assemblée générale 2012 de l'ARCD

Actions en hausse et motivation intacte : l'association plus que jamais déterminée à combattre les largesses politiques en matière de drogue

L'association romande contre la drogue (ARCD) a tenu son assemblée générale annuelle. Le comité est revenu sur les nombreuses actions qui ont été menées durant l'année 2011, en particulier la lutte contre les amendes d'ordre pour les consommateurs de cannabis et la problématique du Distribus. Après avoir reconduit à l'unanimité le comité actuel pour un nouveau mandat, l'association présidée depuis deux ans par le Vaudois Maximilien Bernhard, a donné la parole au Dr. Marc Augsburger, qui s'est exprimé au sujet des méfaits des nouvelles substances et autres stupéfiants sur la santé. Plus que jamais décidée à combattre les largesses politiques en matière de drogue aux plans communal, cantonal et fédéral, l'ARCD, compte user de ses nombreux relais pour mener ses combats et faire entendre son message. Prochaine échéance, le débat que le Conseil des Etats mènera sur les amendes d'ordre en matière de cannabis. L'ARCD compte sensibiliser les sénateurs au risque d'une dépénalisation par la petite porte.

Réunis en assemblée générale à Lausanne, les membres de l'ARCD ont reconduit à l'unanimité son président, le Vaudois Maximilien Bernhard. Après avoir pris connaissance des nombreuses actions qui ont été menées par l'association durant l'année 2011, - en particulier la lutte contre l'introduction d'amendes d'ordre pour les consommateurs de cannabis au plan fédéral, le dossier du bistrot social en mains du Département vaudois de la santé et de l'action sociale ou encore la problématique du Distribus - les membres présents ont pu écouter l'exposé de Dr Marc Augsburger sur les méfaits de nouvelles substances sur la santé. Le responsable de l'Unité de toxicologie et de chimie forensique du Centre universitaire romand de médecine légale a rendu attentif les membres de l'ARCD du caractère extrêmement pervers et de la rapidité avec laquelle se développent les nouvelles substances.

En 2012, l'ARCD est bien décidée à marteler son message, comme elle l'a fait lors d'une conférence de presse en février, et à utiliser tous ses relais politiques, pour poursuivre les objectifs fixés par les statuts. Toutefois, l'association a pris note avec déception du résultat du vote du Conseil national qui a accepté en mars dernier, le principe des amendes d'ordre pour les consommateurs de cannabis moyennant certains garde-fous. Ces restrictions ne sont pas suffisantes aux yeux de l'association qui s'oppose au principe même de l'amende d'ordre et qui va tenter de sensibiliser les membres du Conseil des Etats aux dangers de la banalisation de cette drogue et du non-respect de la volonté populaire.

Contacts :

- › Maximilien Bernhard, président, 079 600 99 68
- › Mathieu Erb, vice-président, 078 722 43 56

Site web de l'association : www.arcd.ch

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E
D
E
P
R
E
S
S
E